

Appel à projets 2020 Allocations doctorales 1ère année de thèse

Dépôt des dossiers : 18 MAI 2020 AU 21 JUIN 2020

- ➤ La Ligue Nationale Contre le Cancer, après évaluation par les Commissions d'Expertise Nationales et sur proposition de son Conseil Scientifique National, accorde des allocations doctorales de trois ans pour des étudiants s'inscrivant en 2020 en 1ère année de thèse d'université.
- Les projets de thèse couvrant les différents domaines de la recherche scientifique et biomédicale sur le cancer sont les seuls à être éligibles.
- ➤ Le montant de l'allocation est indexé sur le montant du salaire du doctorant contractuel temps plein recherche du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (arrêté du 29 août 2016).
- L'aide attribuée par la Ligue est nominative et ne peut en aucun cas être transférée à un autre candidat du laboratoire en cas de désistement.

Les demandes de subvention devront être effectuées sur le site Internet de la Ligue, <u>www.ligue-cancer.net</u>, accès chercheurs, entre le 18 mai 2020 et le 21 juin 2020.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche : recherche@ligue-cancer.net

Critères d'éligibilité

- Avoir obtenu en 2019 ou 2020, son diplôme de master (M2) délivré par une université française ou un diplôme équivalent dans un pays signataire de l'accord relatif à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES) ou, pour les étudiants n'appartenant pas à l'EEES, une équivalence délivrée par les instances compétentes de l'Université d'accueil. Concernant les demandes des internes en médecine qui ne peuvent pas remplir la condition du M2 en 2019 ou 2020, les demandes seront examinées au cas par cas, sur le mode dérogatoire. Concernant les demandes des ingénieurs, une attestation d'équivalence diplôme d'ingénieur / Master 2 délivrée par l'Université d'accueil est nécessaire.
- S'inscrire, en 2020, en 1^{ère} année de thèse dans une école doctorale accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France.
- Préparer une thèse dans un laboratoire d'accueil situé en France.
- Développer un projet se rapportant à la cancérologie fondamentale, translationnelle, clinique, ou aux domaines de cancérologie abordés par l'épidémiologie et les sciences humaines et sociales, ou à la recherche interventionnelle en prévention des cancers.
- Etre le seul candidat de l'équipe d'accueil à postuler à un Appel à Projets « Allocations doctorales 1ère année de thèse » 2020 de la Ligue Nationale Contre le Cancer.

Critères de recevabilité

- Tout dossier incomplet ou hors-délai ne sera pas étudié.
- Le dossier doit être au nom du candidat.
- Le candidat s'engage à fournir dès qu'il en a connaissance et <u>avant le 25 juillet 2020, en le</u> <u>téléchargeant sur l'espace candidat :</u>
 - notes et classement du M2,
 - classement au concours de l'Ecole Doctorale.

Le classement au concours de l'Ecole Doctorale constituant un élément déterminant dans l'évaluation du dossier, il doit être impérativement fourni à la Ligue, sauf exception justifiée et motivée par l'étudiant et par son Directeur de thèse. Dans ce cas, un document justificatif signé par l'étudiant et par son Directeur de thèse devra impérativement être joint au dossier.

 Les candidats classés sur liste principale aux concours des Ecoles Doctorales ne seront pas financés, merci donc d'avertir le Service Recherche en cas de classement en liste principale, dès réception des résultats à l'adresse suivante : recherche@ligue-cancer.net

Conditions d'attribution

- Le dossier de candidature doit être déposé entre le 18 mai et le 21 juin 2020 (clôture de l'appel à projets à minuit).
- La subvention est de 3 ans. Une demande pour une 4ème année de thèse devra faire l'objet d'une candidature à l'Appel à projets « Allocations doctorales 4ème année de thèse ».
- Le financement, sous forme de contrat à durée déterminée entre l'allocataire et l'établissement gestionnaire (employeur), prend effet dès la réception par le Service Recherche de la Ligue de la copie de ce contrat ou une attestation de l'employeur mentionnant les dates de début et de fin de contrat, attendue au plus tard le 1^{er} Janvier 2021.
- La subvention est versée après signature d'un Contrat à Durée Déterminée établi entre le bénéficiaire et son organisme gestionnaire. Le salaire annuel brut et les charges sociales patronales afférentes sont versés par la Ligue à l'organisme gestionnaire. En cas de refus de l'établissement d'inscrire le doctorant, la subvention accordée par la Ligue serait annulée de facto.
- Les étudiants étrangers à l'Union Européenne devront obtenir, avant la signature du CDD et la date de prise d'effet du financement, une autorisation provisoire de travail ou un visa de long séjour scientifique. En cas de refus, la subvention accordée par la Ligue serait annulée de facto.
- Le bénéficiaire s'engage à se consacrer à temps plein à la préparation de sa thèse. Les allocations de la Ligue ne sont pas cumulables avec une autre source de financement.
- L'aide attribuée par la Ligue est nominative et ne peut en aucun cas être transférée à un autre candidat du laboratoire en cas de désistement.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être soumis en ligne ET une copie pdf unique du dossier (formulaire saisi en ligne + dossier complet) devra être envoyée à l'adresse suivante : saloi.chouiakhe@ligue-cancer.net au plus tard le 21 juin 2020. Aucun dossier sous format papier ne sera accepté.

A faire en ligne au plus tard le 21 juin 2020 (fermeture du portail internet à minuit) :

- Remplir le formulaire administratif directement sur le portail,
- Télécharger au format pdf un dossier UNIQUE comportant les pièces suivantes dans l'ordre indiqué :
- Un curriculum vitae du candidat dans lequel les critères académiques seront précisés et détaillés. Donnez toutes les informations en votre possession concernant le M2 (notes déjà connues, éventuelle équivalence, etc.).
- 2. Le titre et une description du projet de la thèse (5 pages maximum figures et annexes comprises).
- 3. Un organigramme détaillé de l'équipe d'accueil.
- 4. La liste des publications de l'équipe d'accueil des cinq dernières années (depuis 2015). Le nom du Directeur de thèse sera souligné et les noms de ses anciens étudiants seront en gras.
- 5. Un organigramme de l'Unité d'accueil (UMR CNRS, U Inserm, EA Université ...) à laquelle est rattachée l'équipe d'accueil.
- Une attestation du candidat sur papier libre précisant qu'il s'engage à consacrer tout son temps à son travail de recherche et qu'il ne bénéficiera pas d'autres financements.
 - NB : pour les missions ponctuelles d'enseignement, il est possible de demander l'accord de la Ligue pour bénéficier d'une autre source de rémunération.
- Une lettre d'accord, sur papier à en-tête, du Directeur de l'Unité d'accueil (UMR CNRS, U Inserm, EA Université ...). Une lettre du responsable d'équipe ne sera pas acceptée.
- 8. Une lettre de recommandation du Directeur de thèse.
- 9. La copie dûment signée du paragraphe « Engagements du candidat » (page 4 de cette notice) et portant la mention manuscrite « Je reconnais avoir pris connaissance des engagements du candidat, et m'engage à les respecter. »

A envoyer sous forme d'un fichier pdf unique par courriel à l'adresse suivante <u>saloi.chouiakhe@ligue-cancer.net</u> au plus tard le <u>21 juin 2020</u>:

- L'intégralité du formulaire saisi en ligne.
- Le dossier complet téléchargé.

Attention : le format ZIP ne sera pas accepté.

NB: Tout dossier incomplet ne sera pas évalué

Calendrier

Ouverture de l'appel à projets : 18 mai 2020 Limite de dépôt des dossiers : 21 Juin 2020 Limite de dépôt des documents complémentaires : 25 juillet 2020 Résultats officiels : 12 octobre 2020

Engagements du candidat

- Le candidat s'engage à fournir dès qu'il en a connaissance, et avant le 25 juillet 2020, notes et <u>classement</u> du M2, <u>classement</u> au concours de l'Ecole Doctorale). Ces documents devront être déposés en ligne sur l'espace du candidat. La non-réception de ces documents à la date du 25 juillet 2020 sera interprétée comme un désistement.
- Le candidat s'engage à se désister du concours de la Ligue et à prévenir dès qu'il en a connaissance, et avant le 25 juillet 2020, de l'obtention d'un contrat doctoral financé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ou par toute autre source de financement publique. Les candidats classés sur liste principale aux concours des Ecoles Doctorales ne seront pas financés.
- Le bénéficiaire s'engage à se consacrer pleinement et exclusivement à la préparation de sa thèse (CDD temps plein recherche).
- Le bénéficiaire s'engage à adresser au service Recherche de la Ligue, avant les 1^{er} juillet 2021 et 1^{er} juillet 2022, un rapport sur l'avancement de ses travaux accompagné d'une lettre de son directeur de thèse et d'une lettre du directeur de l'Unité d'accueil. La non-réception de ces documents sera interprétée comme un désistement.
- Le bénéficiaire s'engage à fournir à la Ligue, au plus tard le 1er décembre 2024, un rapport d'activité final résumant l'avancée de ses travaux, indiquant la date de soutenance de la thèse, le devenir professionnel et s'accompagnant des publications mentionnant la Ligue.
- Le bénéficiaire s'engage à informer le service Recherche de la Ligue, par courrier et en temps réel, de tout changement intervenant dans sa situation professionnelle. Ce courrier sera accompagné d'une lettre du directeur de thèse, sur papier à en-tête de l'Unité d'accueil.
- Les financements attribués par la Ligue Nationale Contre le Cancer ne sont possibles que grâce à la générosité de donateurs et au soutien des Comités Départementaux de la Ligue. Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître le soutien de la Ligue dans toutes ses publications scientifiques, ses communications écrites et orales, ainsi que sur les communiqués de presse. Le bénéficiaire s'engage à participer ponctuellement à des opérations de communication conduites par la Ligue.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche : recherche@ligue-cancer.net